Règlement ASVEA Basket

Adhérer à notre association sportive vous permet de pratiquer votre sport favori, pour vous ou pour votre enfant. Afin que tous les bénévoles puissent vous apporter le maximum de satisfaction et qu'eux-mêmes y trouvent leur intérêt, nous vous demandons d'adhérer à ces quelques règles simples et pleines de bon sens.

I. LA LICENCE

Après chaque saison, si vous souhaitez adhérer ou renouveler votre licence, vous devrez vous munir des documents nécessaires (certificat médical, autorisations…).

Les licences sont dématérialisées, elles se font en ligne par le licencié (ou ses parents).

Le club ne prend pas en charge les frais de mutation (60€ de U14 à Séniors).

Le club ne prend pas en charge les frais des stages de détection individuelle.

Le montant de la licence reste le même quelque soit la période à laquelle vous faites votre inscription. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de blessure ou arrêt de l'activité en cours de saison.

II. L'ENTRAINEMENT

En début de saison, un planning est établi et affiché à la salle de sports ainsi que sur le site internet.

En fonction de votre catégorie, vous vous présenterez aux horaires indiqués. Une présence régulière de chaque joueur est requise pour le bon fonctionnement de l'entraînement.

En cas d'absence, l'entraîneur (David Bourdais) doit être prévenu au plus tôt via ce numéro de téléphone : 06 58 88 30 23

Durant la séance, l'entraîneur et vos coéquipiers doivent être respectés.

Les entrainements peuvent avoir lieu dans les différentes salles de sport de Val d'Erdre Auxence.

III. LES MATCHS

En début de saison, un planning de match sera mis en ligne sur le site internet.

https://www.asveabasket.com/

En cas d'absence, vous devrez prévenir au plus tôt votre responsable d'équipe et non le Bureau.

1. A l'extérieur :

Le planning des transports est établi en début de championnat par phase.

En cas d'impossibilité, vous devrez vous faire remplacer par un autre parent de l'équipe. A vous de **vous arranger avec votre équipe et non avec le Bureau**.

2. A domicile :

Chaque parent doit participer à la tenue de la table de marque (feuille de match ou chronomètre) et à la tenue du bar lors des matchs à domicile.

Durant la saison, vous devez **consulter régulièrement le planning sur le site du club** pour vérifier à quel moment vous êtes de permanence pour effectuer ces différentes tâches.

En cas d'impossibilité, vous devrez vous faire remplacer par un autre parent de l'équipe. A vous de **vous arranger avec votre équipe et non avec le Bureau**.

Les matchs à domicile peuvent avoir lieu dans les différentes salles de sport Val d'Erdre Auxence.

Chaque joueur majeur sera mis sur le planning pour tenir des permanences de responsable de salle durant la saison et devra se faire remplacer en cas d'indisponibilité.

3. Nettoyage des maillots/shorts :

L'équipe doit s'organiser avec le coach pour faire un roulement de lavage. En effet il est important que tous les maillots soient lavés en même temps. C'est pourquoi, un sac de sport contenant tous les maillots de l'équipe est remis en début de saison.

IV. L'arbitrage

La pratique du Basket-Ball nécessite la présence d'arbitres pour réaliser un match. Par conséquent chaque adhérent peut être amené à participer à l'arbitrage. La commission technique élabore le planning en prenant en compte votre catégorie, votre niveau d'arbitrage et vos besoins d'apprentissage.

Dans le club, à partir de la catégorie U13 chaque joueur sera amené à arbitrer.

Possibilité à partir de U11 à la demande du joueur.

Des séances d'apprentissage de l'arbitrage seront réalisées pendant la saison, pour que tout le monde participe à cette activité essentielle pour le bon déroulement de la saison.

Vous devez consulter régulièrement le planning pour vérifier à quel moment vous arbitrez et dans quelle salle.
En cas d'absence, vous devez impérativement vous faire remplacer et communiquer la personne qui vous remplace à la Commission technique

V. Responsabilités

Nous rappelons à tous les parents ces 7 points importants :

- Vous devez **vous assurer de la présence de l'entraîneur ou du coach** avant de laisser votre enfant dans la salle.

- En dehors des heures d'activités (entraînement et match), v**ous êtes entièrement responsable de votre enfant**.

- Jusqu'à l'âge de 10 ans, **les enfants doivent avoir un rehausseur** (application loi sur la sécurité routière). Chaque parent doit fournir un rehausseur pour son enfant pour les matchs à l'extérieur.

- Les parents qui sont de table de marque **doivent aussi apporter un goûter pour les deux équipes**, la boisson étant offerte par le club.

- Par respect, nous vous remercions de bien vouloir **répondre aux messages du responsable d'équipe** si celui-ci attend une réponse de votre part.

- Tout licencié/coach pénalisé par une amende au cours d'un match devra en **régler personnellement son montant au comité**.

- L'utilisation du **téléphone portable est interdite dans les vestiaires**. *Merci à tous d'être vigilants et sensibilisés sur ce point.*

La signature de la licence vous impose le respect de ces règles. En cas de non-respect, le Bureau se réserve le droit d'appliquer des sanctions qui, à l'extrême, pourront conduire à l'exclusion du club.